

Entretien d'une fosse septique



Entretien régulièrement sa fosse septique contribue à préserver la qualité de l'environnement. La MRC d'Abitibi-Ouest offre un service de vidange et de traitement des fosses septiques. Ce service est offert du début juin jusqu'à la fin octobre de chaque année. Il est recommandé de prendre votre rendez-vous dès maintenant (voir les coordonnées dans l'encadré à droite). Des jours réservés, en alternance à tous les 2 ans dans les municipalités, permettent un rabais de 25 \$ sur la vidange ou le traitement des fosses septiques résidentielles.

Le traitement est préférable et plus économique comparé à la vidange totale. Le liquide remis dans la fosse contient des bactéries qui réactivent immédiatement la digestion, permettant ainsi un meilleur fonctionnement de la fosse.

La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient.

Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à y remettre le liquide. Pour pouvoir effectuer le traitement, la fosse doit être munie de deux couvercles.

Source : MRC d'Abitibi-Ouest

Procédure de vidange

1. Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

mrcao.qc.ca, cliquez Fosses septiques et remplissez le formulaire en ligne;
(819) 339-5671, p. 221.

2. Quelques jours avant votre rendez-vous :

- Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent tous deux être dégagés;
- Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1,5 mètre autour de la fosse et de 3 mètres au dessus de l'installation septique;
- Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion citerne;
- Assurez-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre

☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

✉ mrcao@mrcao.qc.ca